

Bulletin du 10 avril 2020

Le bulletin est disponible sur le site de la commune : www.mairie-goulven.fr et sur celui de la CLCL : www.clcl.bzh
Pour recevoir régulièrement le bulletin d'informations dans votre boîte mail, vous pouvez vous inscrire en mairie.
Le prochain bulletin paraîtra le 24 avril 2020, merci d'envoyer vos articles avant le 22 avril 2020.

INFOS PRATIQUES

Mairie : ☎ 02.98.83.40.69. – Courriel : mairie.goulven@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h.

Permanence du maire et ses adjoints sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez téléphoner au 06.75.12.17.91.

Le contenu des annonces diffusées dans le bulletin, n'engage que leurs rédacteurs.

Ordures ménagères : Ramassage des bacs jaunes le mercredi 15 avril.
Ramassage des bacs gris le jeudi 23 avril. Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.



Mot du Maire

Le confinement est bien respecté à Goulven comme c'est le cas dans les communes limitrophes. Ce bon comportement n'est sûrement pas étranger à la bonne situation sanitaire dont nous bénéficions. Pour l'instant nous n'avons pas eu besoin d'activer le bénévolat qui s'est proposé pour l'assistance aux personnes isolées. Nous sommes toujours joignables au téléphone, à la mairie aux heures habituelles et au 0675121791 en cas d'urgence. La mairie est fermée au public mais vous pouvez être reçu(e) sur rendez-vous. Par mesure de prévention les agents ne travaillent pas ensemble et donc, seules sont réalisées les tâches pouvant l'être par un employé isolé (tontes, débroussaillage...) Vous comprendrez donc que tout ce qui est fait habituellement dans la commune ne peut être effectué en totalité. Merci pour votre compréhension.

Je vous rappelle que les parkings de la digue, de la gare ainsi que le chemin côtier (le GR34) sont interdits d'accès par arrêté préfectoral.

Épicerie À Coté

Pour les personnes à mobilité réduite, l'épicerie peut vous livrer à domicile. Pour cela, commander par téléphone 0298834911 ou envoyer votre liste par mail. yaelbusson@hotmail.fr Paiement par chèque ou espèces.

Vente à la ferme EARL Quéré

Pour les raisons que vous connaissez, on ne peut plus, jusqu'à nouvel ordre, se servir soi-même. Commander par sms au numéro 0663581130 ou par téléphone au même numéro. La ferme vous contactera pour vous dire que la commande est prête. Sur place, vous pourrez demander des produits complémentaires. Livraison possible. Paiement par carte et chèque.

Isolement

Si vous êtes dans une situation qui nécessite une assistance, vous pouvez en informer la mairie au 0298834069 ou par mail mairie.goulven@wanadoo.fr ou encore sur le numéro d'urgence que vous trouverez sur le BIM.

Les bonnes relations de voisinage n'ont pas attendu les recommandations de l'Administration pour mettre en place des actions de solidarité (approvisionnement, pharmacie...). Toutefois, il reste clair que les gestes barrières doivent être respectés à la lettre.

Solidarité – entr'aide

La Croix Rouge s'organise au niveau national avec une déclinaison au niveau local pour faire face au COVID 19.

Une conciergerie se met en place sur le territoire. Un seul numéro 09 70 28 30 00 :

- pour les demandeurs isolés : proposition de panier à livrer par la CROIX ROUGE avec leur véhicule : 1 bénévole CROIX ROUGE et 1 bénévole autre/paiement par chèque et le demandeur doit prévoir un contenant à la porte pour éviter tout contact physique

- pour une cellule d'écoute

- pour les volontaires : bénévoles de moins de 70 ans, sans problème de santé, et respectant les barrières sanitaires. Nécessité d'appeler le numéro vert 09 70 28 30 00 pour question d'assurance et pour qu'il soit rappelé

Le Centre Socioculturel de Lesneven met en place une plateforme de solidarité « Solidair'Breizh » au 07.69.20.82.36 en lien avec la Fédération des centres sociaux afin d'aider les personnes isolées ou fragiles qui ont besoin d'aide pendant la période de confinement. Nous recensons les besoins et recherchons des bénévoles à proximité pour y répondre. Il s'agit de la livraison de

courses (alimentation, pharmacie) pour des personnes âgées ou fragiles et de conversations téléphoniques pour maintenir un lien social (personnes seules). Les demandes sont traitées par téléphone avec un professionnel du Centre socioculturel qui prendra tous les renseignements nécessaires. Vous pouvez également laisser un message en indiquant votre nom, l'objet de votre appel et votre numéro de téléphone. Si la demande est pertinente, dès que possible, nous revenons vers vous pour une mise en relation avec un bénévole. La réalisation des tâches d'aide et de soutien se fait sans contact afin d'assurer une protection maximale des personnes aidantes et aidées.

Des particuliers se proposent pour préparer des repas à l'intention des familles de personnel soignant afin que ceux-ci disposent d'un peu plus de temps pour être disponibles auprès de leurs enfants. La mise en contact peut se faire via la mairie (02.98.83.40.69 ou mairie.goulven@wanadoo.fr)

Don du sang : dans le contexte de l'épidémie, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Ainsi les EFS vous attendent en collecte sauf si vous présentez des symptômes grippaux. Les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de l'EFS sous réserve de remplir l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils vont donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables. Rens sur le site de l'EFS.

Appel à volontaires. Face aux tensions en ressources humaines dans les établissements de santé, l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) met en place un dispositif d'appel à volontaires : l'application medGo=Renforts-Covid à l'intention des étudiants, professionnels actifs ou retraités. Ce dispositif s'élargira prochainement aux structures prenant en charge des personnes âgées ou en situation de handicap.

Règlementation

- La Préfecture du Finistère a interdit l'accès aux plages, ainsi qu'aux sentiers littoraux. Le GR34 est donc interdit, y compris entre la digue et la route de Plouneour-Trez.
- Seuls les déplacements pour les soins urgents ou les soins répondant à la convocation d'un médecin sont autorisés. Les changes par téléphone et l'usage de la téléconsultation doivent être privilégiés. Il est toutefois rappelé dans ce cadre que ces mesures de confinement et l'adaptation du système de santé à la prise en charge des patients Covid19 ne doivent pas conduire les patients, notamment ceux relevant de pathologies chroniques (diabète, pathologies cardio-vasculaires...) à retarder ou à renoncer aux soins nécessaires et à la continuité des prises en charge, malgré cette période de crise sanitaire.

Divers

- Une crise sanitaire peut accentuer les violences intrafamiliales. En cas d'urgence, appelez le 17.
- Plateforme de signalement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>
- Enfance maltraitée : appelez le 119
- Le 3919 (violences conjugales) demeure ouvert, mais c'est une ligne d'écoute et non d'urgence
- Service « Ecoute parents » : la permanence téléphonique d'aide psychologique continue de fonctionner et est accessible aux parents du Finistère tous les jours, aux horaires habituels au 02.98.43.21.21 et par mail via le site www.parentel.org. Des entretiens téléphoniques sur rendez-vous sont possibles en dehors des permanences.
- « PASAJ » service « Ecoute jeunes » : les permanences téléphoniques d'aide psychologique du soir (20h/23h) et du mercredi après-midi (14h/17h) sont accessibles aux 12-25 ans du département. Renseignements sur www.pasaj.fr
- « Parent'âge » service d'aide psychologique pour les personnes âgées et/ou handicapées et leurs familles : permanence téléphonique le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 9h à 12h et de 16h à 19h au 02.98.43.25.26 (répondeur en dehors des heures d'ouverture) et par mail parentage@parentel.org
- L'URPF ouvre une permanence téléphonique pour les soignants, les travailleurs sociaux, les éducateurs, les assistants familiaux au 06.67.59.42.35. Un/e psychologue reçoit les appels tous les jours. Contact possible par mail : contact@parentel.org. Possibilité de laisser un message sur le répondeur pour être rappelé à l'heure qui convient.

Agriculture

De nombreuses questions, problématiques, difficultés économiques, sociales, fiscales règlementaires se posent et vont se poser aux agriculteurs et agricultrices dans les prochains jours. Pour y répondre, les conseillers et experts métiers de la Chambre d'Agriculture sont à leur disposition au 0801 902 369. Publication en permanence d'informations actualisées sur le site : www.chambre-agriculture-bretagne.com

Entreprises

Le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien aux entreprises dont l'activité est impactée par le Covid 19 :

- des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts)
- des remises d'impôts directes dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
- soutien pur négociateur avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires
- garantie des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie
- maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé
- appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises
- non application des pénalités de retard dans le cadre des marchés publics

Plus d'informations sur : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Déclaration de revenus 2019

Type de déclaration de revenus	Date d'envoi et ouverture du service	Date limite de souscription
Déclaration « papier »	A partir du 20 avril jusqu'à mi-mai (selon service postal)	Vendredi 12 juin 2020

Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service.

Pour contacter les services, les usagers sont invités à utiliser, uniquement à compter du 20 avril et durant cette période :

- la messagerie sécurisée disponible à partir de leur espace particulier sur le site impots.gouv.fr ou le courriel
- le téléphone : numéro national dédié à l'information des particuliers (0809 401 401 – prix d'un appel local) ou centre des impôts dont les coordonnées figurent sur les déclarations et avis d'impôts.
- les usagers peuvent également pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous téléphonique (soit par téléphone, soit à partir du site impot.gouv.fr : lien) afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances.

Caisse d'allocations familiales du Finistère

En raison des mesures de limitation des déplacements, tous les accueils sont fermés. Pour vos démarches vous pouvez utiliser l'espace « Mon compte » du site caf.fr ou l'application mobile Caf-Mon Compte. En cas d'urgence vous pouvez joindre vos conseillers au 0810 25 29 30 (0.06€/min + prix d'un appel local).

Pour répondre aux besoins d'accueil des enfants des personnels « **prioritaires** », la CAF met en relation les besoins d'accueil des parents et l'offre d'accueil disponible au travers du site "monenfant.fr": <https://monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>

À ce jour, les parents concernés par ce dispositif sont :

- **Services de l'Etat** (*central et déconcentré*) : Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie, Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie ;
- **Professionnels de santé libéraux** : Médecins, Sages-femmes, Infirmières, Ambulanciers, Pharmaciens, Biologistes ;
- **Tous les Personnels des établissements de santé** ;
- **Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants** : EHPAD et EHPA (*personnes âgées*), Établissements pour personnes handicapées, Services d'aide à domicile, Services infirmiers d'aide à domicile, Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abri malades du coronavirus ;
- **Établissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts.**

Masques

Nos quotidiens locaux proposent des patrons et des conseils pour réaliser des masques. Des tutos sont également proposés sur internet dont le site <https://bit.ly/MasquesBarrieres>. Couturières, à vos machines ! Le masque : nouvel accessoire de mode ?

Internet

Un site et un numéro de téléphone ont été créés pour aider les Français mal à l'aise avec le numérique à réaliser leurs démarches en ligne. Se connecter à solidarite-numerique.fr c'est avoir accès à une cinquantaine de ressources pédagogiques ou des tutoriels afin de s'initier aux outils informatiques (accéder à sa boîte mail, envoyer une pièce jointe dans un mail, sécuriser son activité en ligne..) ou réaliser les démarches de base : aide à l'ouverture d'un compte France Connect pour réaliser les demandes de carte d'identité, signaler un changement d'adresse en ligne, payer ses impôts, faire une déclaration de ressources à la CAF, simuler une aide au logement, actualiser sa situation après de Pôle Emploi...

Pôle Emploi

Comme tous les mois malgré le confinement, les demandeurs d'emploi doivent s'actualiser pour rester inscrits et continuer à percevoir leurs allocations. Ceux qui arrivent en fin de droit après le 1^{er} mars doivent s'actualiser avant le 15 avril à minuit soit sur Internet, pole-emploi.fr ou via l'appli mobile « Mon espace » ou par téléphone au 3949.

La rémunération des demandeurs d'emploi dont la formation est suspendue est maintenue. Le versement des allocations sera maintenu jusqu'à la fin de la période de confinement pour les demandeurs d'emploi arrivés en fin de droit après le 1^{er} mars. Le contrôle de la recherche d'emploi est suspendu pendant toute la période de confinement. Aucun demandeur d'emploi ne sera radié ou sanctionné pendant cette période. Le chômage partiel est un dispositif qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi. Ils reçoivent une indemnité horaire versée par leur employeur égale à 70% de leur salaire brut horaire (environ 84% du salaire net horaire). C'est l'entreprise qui fait la demande d'activité partielle après de la DIRECCTE.

Pour toute information : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

⌘ **A louer au rez-de-chaussée de la « Résidence de l'enclos »**, appartement T1, normes PMR pour personne âgée / handicapée, libre. Contactez la mairie.

⌘ **Recensement militaire**. Le recensement concerne tous les français, garçons et filles âgés de 16 ans. Il permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, l'inscription sur les listes électorales et la remise d'une attestation nécessaire au moment des examens, concours, permis de conduire... Le recensement doit se faire au cours du trimestre qui suit le 16^{ème} anniversaire. Pendant la période de confinement, merci de prendre rendez-vous en mairie. Apportez votre carte d'identité et le livret de famille de vos parents.

⌘ **Frelon asiatique** : il ne connaît pas les mesures de confinement et nous arrivons à l'époque où les reines construisent leurs nids. Contactez la mairie dès que vous constatez leur présence dans votre environnement.



Communauté chrétienne de la côte des légendes

Les messes célébrées en public sont supprimées jusqu'à nouvel avis.

Les préparations d'obsèques religieuses ont lieu dans les cimetières et sont célébrées en présence d'un petit nombre de personnes respectant les distances requises entre elles.

Quand ce sera possible et en concertation avec la famille, une célébration d'obsèques aura plus tard à l'église paroissiale.

Les préparations et célébrations des baptêmes et mariages sont reportés.

Les célébrations liturgiques de la Semaine Sainte se dérouleront sans la présence physique des fidèles.

Permanence téléphonique pour la communauté de la Côte des Légendes : 02.98.83.40.59 entre 10h et 11h.

Les prêtres assurent un accueil téléphonique chaque soir de 17h à 19h au 02.98.83.00.43

Pour garder un lien paroissial, visitez le site ndfolgoet.fr



Communauté de communes

Contact : 12 boulevard des Frères, BP 75, 29260 LESNEVEN ; Tél. : 02.98.21.11.77.

Contact@cc-pays-de-lesneven.fr www.pays-lesneven.fr



L'accueil téléphonique est assuré le matin.

L'épicerie solidaire est ouverte les mardis et vendredis après-midi. Le public ne pénètre pas à l'intérieur de l'épicerie mais passe sa commande à l'entrée.

La maison des services publics, la Caisse d'assurance maladie, la déchetterie, l'espace Kerjezequel et le point info-jeunesse sont fermés.

Les tournées de collecte des ordures ménagères sont maintenues. Les accès aux points d'apport volontaire sont libres (merci de ne pas laisser vos sacs au pied des colonnes).

Informations diverses

La Pharmacie Caron Plouider reste ouverte en cette période de Covid 19 du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h 30. Vous pouvez nous transmettre vos ordonnances et demandes à pharmaciecaron@aliceadsl.fr

De plus, un service de livraison pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer et pour vos ordonnances est possible sous 24h. Un drive est également possible à proximité de la porte d'entrée. Portez-vous bien et à bientôt!

Des programmes en breton pendant le confinement sur Brezhoweb. Dessins-animés en breton, programmes éducatifs, jeux télévisés, téléfilms... Les brittophones ainsi que tous les amoureux de la langue bretonne trouveront sur Brezhoweb de quoi apprendre et se divertir en breton en ces temps de confinement.

La chaîne de TV en breton Brezhoweb propose plusieurs centaines d'heures de programmes en langue bretonne, pour tous les âges, dont une partie sous-titrée en français, qui sont ainsi accessibles gratuitement 24h/24 sur le site de Brezhoweb (www.brezhoweb.bzh).

Avis aux organisateurs d'animations :

Tourisme Côte des Légendes va réaliser en 2020, des guides papier permettant de communiquer sur les animations et expositions du territoire. Les guides papiers seront édités selon le calendrier ci-dessous :

Guide	Animations recensées	Délai de transmission des informations
N°2/2020	Juillet et août 2020	Le 10 mai 2020
N°3/2020	Septembre à novembre 2020 dont les Journées du Patrimoine	Le 19 juillet 2020

Afin de faire paraître vos animations, veuillez compléter le formulaire que vous trouverez sur le site internet de

Tourisme Côte des Légendes www.cotedeslegendes.bzh

Espace Pro (accessible en bas de page) / Fêtes et manifestations / formulaire en ligne.

Toutes les informations que vous nous communiquerez via ce formulaire seront également publiées sur notre site internet.

Afin d'apparaître dans nos guides papiers, merci de bien respecter les dates ci-dessus. En cas de retard, nous ne pourrions vous garantir la parution dans les guides.

Au vu du contexte actuel, merci de nous préciser par mail les animations annulées dans les prochains mois.

Pour toute question, contactez Geneviève Dolou au 02 29 61 13 60 ou par mail : genevieve@cotedeslegendes.bzh

Cabinet infirmier de Brignogan : fermeture de la permanence située au 6 avenue du général de Gaulle à Brignogan. Nous assurons tous les soins à domicile avec des mesures d'hygiène strictes. Prenez bien soin de vous et merci de votre compréhension.

CLIC. Suite au contexte actuel, nous vous informons que notre accueil physique est fermé jusqu'à nouvel ordre. De même, nous n'effectuons plus de visite à domicile. Nous assurons une permanence téléphonique, le matin de 9h à 12h. Ainsi, nous restons en soutien aux familles, aux personnes âgées et aux professionnels. N'hésitez pas à nous envoyer un mail si besoin, nous consultons notre messagerie quotidiennement. Bon courage à tous dans cette période mouvementée. Tel 02 98 21 02 02 le lundi, mardi et mercredi matin

★ **A côté :** café tabac alimentation, dépôt de pain, produits régionaux, expositions temporaires, multiservices (Télégramme, Butagaz, cars Bihan, timbres-poste, wifi zone, scans et photocopies ...), 13 rue de l'église, Goulven 02.98.83.49.11.

★ **Le Gouil Couverture,** entretien et réparation de toiture. Tél. : 06.03.56.30.95. legouilcouverture29@hotmail.com

★ **Entreprise GCE (Goulven)** : électricité, plomberie, chauffage – neuf et rénovation, dépannage et entretien des chaudières fioul, gaz et pompe à chaleur. ☎ 06.86.52.09.66. mail : gce29@orange.fr

★ **Atelier Barr Avel, Kerizel, Christian Uguen** : pose de fenêtres, placo, lambris, isolation, parquet, terrasse et extension bois. Réparation navale et hivernage. Tél. : 06.23.11.41.94. mail : atelier-barravel@orange.fr

★ **Correctrice**, ayant de l'expérience dans l'enseignement, donne des cours de soutien en français : remise à niveau, préparation à un

examen, aide particulière aux dysorthographiques et aux dyslexiques. Chèques CESU acceptés. Renseignements au 02.98.83.48.04. ou 06.84.73.08.59.

★ **Pennarweb.com** (Goulven) conception, gestion sites et boutiques internet. Alain Jacq : 06.24.07.33.32

★ « **Les notes bleues** » : cours de musique personnalisés enfants, adultes. Piano, guitare trompette. Jazz, blues, musiques variées. Alain Jacq : 06.24.07.33.32

➤ Mémento

Pharmacie de garde : ☎ 32 37 (serveur vocal)

Médecin de garde : pour les urgences, du samedi soir au lundi matin 8h et jours fériés, composez le 15.

Chirurgien-dentiste : 02.98.90.55.77.

Secours en mer : Cross Corsen ☎ 02.98.89.31.31 – du littoral au 16.16, en mer VHF canal 16.

Service de soins infirmiers à domicile « Les Amitiés d'Armor » aides-soignants à domicile 7j/7. Goulven ☎ 02.98.84.61.44

ADMR Plouider/Goulven : permanences lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h ☎ 02.98.25.49.33.

ADS services d'aide et de soins à domicile, équipe mobile spécialisée « Alzheimer », portage de repas, télé-assistance. Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi. Contact : 02.98.21.12.40, 70 rue Anita Conti 29260 LESNEVEN. www.ads.llp.fr

AD Seniors : accompagnement, aide et assistance à domicile aux personnes âgées dans les actes du quotidien. AD Nord Finistère, 32 av. F. le Corre, 29260 Lesneven, 02.98.43.19.22. www.adseniors-brest.com

Déchetterie de Lesneven (Gouerven) : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ☎ 02.98.21.09.36.

Lyonnaise des eaux : du lundi au vendredi de 8h à 19h, samedi 8h/13h ☎ 0810.398.398 – Urgences 24h/24 ☎ 0810.898.898.

Electricité : ☎ 0810.333.029.

Cabinet infirmier de la butte (SCP Simon-Le Guen-Calvez-Colin Barrand) 4, place Saint Didier, Tél. : 02.98.25.40.06. Soins assurés 7j/7, 24h/24. Permanences au cabinet tous les jours 13h30-14h sauf dimanches et fériés.

Cabinet infirmier Le Gléau-Letissier/ Grignou/Bleas : 6 avenue Général de Gaulle, Brignogan ☎ 02.98.83.55.25. **Cabinet infirmier Corlosquet, Rault,**

Stamm à Plouneour-Trez, au Bourg. Soins infirmiers à domicile 24h/24, permanences au cabinet du lundi au vendredi de 8h à 8h30 sans rendez-vous. ☎ 02.98.83.55.44.

Puéricultrice de la PMI : sur rdv le mardi matin et sans rdv le jeudi matin au CDAS de Lesneven, 6 bd des frères Lumière ☎ 02.98.83.23.66.

Correspondants Ouest-France : Thierry MAHEAS ☎ 06.74.30.46.19.

thierry.maheas@wanadoo.fr Télégramme : Guylène CARADEC

☎ 06.70.85.62.60. guylocaradec@yahoo.fr

Assistante sociale : permanence le mardi de 9h à 11h45 au CDAS, 6 Bd des frères Lumière, Lesneven, ☎ 02.98.83.23.66.

Réseau de santé RESPECTE : soins palliatifs ou de support ☎ 02.98.30.70.01., du lundi au vendredi 9h 17h, www.respecte.org, asp.respecte@wanadoo.fr

Conseillers départementaux : Pascal Goulaouic, Mairie de Plouneour-Trez, ☎ 02.98.83.41.03, pascal.goulaouic@finistere.fr et Mme Lédie LE HIR, mairie de Plouguerneau, ☎ 02.98.04.59.54, ledie.lehir@finistere.fr

ADAPEI Section territoriale de Lesneven (association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales), Contact : ☎ 02.98.25.64.21 ou 08.77.66.50.58.

Maison des personnes handicapées : 1 C, rue Félix Le Dantec, 29018 Quimper Cedex ☎ 02.98.90.50.50 (ex-COTOREP)

Permanence de Mme Melchior, députée 54 Quai de Léon à Landerneau, tel. : 02.29.63.92.41. du lundi au vendredi de 9h/ 12h et 13h30 à 17h30.

Les offres d'emploi en agriculture sont consultables sur : www.anefa-emploi.org toutes les formations de l'agriculture sont sur :

www.agrimetiers.com <http://www.anefa-emploi.org>

REPAM (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) :

06.47.82.78.48 repamdeslegendes@gmail.com



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

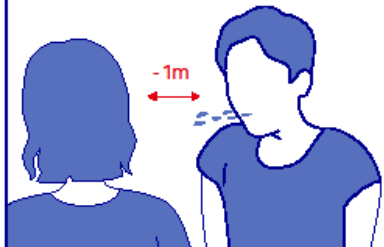


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

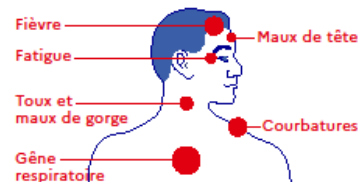
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

